



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

LETTRE ÉCONOMIQUE DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 7 – Janvier 2022

Sommaire

LIBYE

- Production et exportations de pétrole mouvementées en janvier
- Vers un processus de réunification de la Banque Centrale de Libye

TUNISIE

- Loi de finances 2022
- Infographie de la situation financière des établissements publics sur la période 2018-2020
- Conséquences de la pandémie de Covid-19 sur l'économie tunisienne
- Trois dossiers de financement validés au titre de la ligne de crédit française de 30 M EUR destinée aux PME et aux PMI tunisiennes
- Lancement du Guide de l'Investisseur
- Visite du Directeur général du Trésor français en Tunisie

RELATIONS AFRIQUE DU NORD - UE

- Accords d'association et intégration commerciale entre l'Union européenne et l'Afrique du Nord
- Conférence PFUE - Relations commerciales UE-Afrique, vers de nouveaux partenariats ?

CALENDRIER ET INDICATEURS

Editorial

C'est peu dire que la mission du Directeur général du Trésor, Emmanuel Moulin, à Tunis le 31 janvier aura fait couler beaucoup d'encre après des informations erronées de journalistes prêchant le faux pour savoir le vrai. Cette mission s'inscrivait dans une démarche de soutien technique bilatéral pour échanger sur la situation économique et financière du pays et apporter un appui à la finalisation du programme de réformes envisagées en vue des négociations avec le Fonds monétaire international (FMI). En cette période économique délicate pour la Tunisie, Emmanuel Moulin a assuré les autorités tunisiennes du soutien de la France pour que les négociations avec le FMI démarrent rapidement, ce qui serait déjà vu comme un premier signal par les marchés financiers internationaux. Il restera ensuite à toutes les parties prenantes tunisiennes à s'accorder sur le plan de réformes et démontrer que « *la Tunisie n'est pas la spécialiste des réformes inachevées* »

Fanny Labarthe

LIBYE

Actualités économiques

➤ Production et exportations de pétrole en baisse en janvier

La fermeture de quatre champs pétroliers et des actions de maintenances sur les oléoducs ont entraîné une baisse importante de la production

Le 20 décembre 2021, la National Oil Corporation (NOC) a annoncé l'état de force majeure dans quatre champs pétroliers (Sharara, El Feel, Wafa et Hamada, représentant une production d'environ 400 000 b/j) en raison de leur fermeture par des membres de la garde des installations pétrolières, la Petroleum Facilities Guard (PFG), une force paramilitaire destinée à protéger les installations énergétiques du pays¹. **La fermeture de ces sites a engendré une forte chute de la production de pétrole brut, chute d'ailleurs accentuée par des opérations de maintenance** sur des oléoducs de la Waha Oil Company. Ainsi, **le 6 janvier 2022, la production de pétrole était tombée à environ 729 000 b/j, contre plus de 1,3 M b/j l'an dernier**, selon la NOC. La production ne reste d'ailleurs pas à l'abri de nouvelles interruptions puisque les tensions entre la PFG et le gouvernement ne sont pas résolues.

Rappelons que la Libye reste exemptée des quotas de réduction de la production pétrolière imposés par l'OPEP. L'organisation avait pris cette décision pour stimuler l'offre nationale et relancer l'économie libyenne.

Une réouverture progressive des champs de production, défiée par des aléas météorologiques qui retardent les exportations de pétrole brut

Après un arrêt des opérations de production pendant 20 jours, le champ de Sharara, situé dans le Sud-Ouest de la Libye, a vu ses activités reprendre suite à l'ordre de réouverture immédiate du Premier ministre Abdul Hamid Dbeibah. Cette reprise partielle des activités a été contrariée par le mauvais temps, qui a forcé la fermeture de quatre terminaux d'exportation de pétrole à l'Est du pays (Es Sidra, Ras Lanuf, Zueitina et Hariga) entraînant une baisse des exportations.

Des perspectives de croissance pessimistes

Si les mois de novembre et décembre 2021 ont battu tous les records en termes d'exportations, liés à la flambée des prix dans le monde, avec des recettes cumulées de 4,32 Md USD (21,6 Md USD sur l'année 2021 selon la NOC), les exportations de pétrole du mois de janvier sont loin de concurrencer ces montants (avec une production de 946 000 b/j en janvier contre 1,1 M b/j en décembre et 1,2 M b/j en novembre 2021).

Par ailleurs, le président de la NOC, Mustafa Sanallah, reste **pessimiste quant à la capacité du secteur à investir et moderniser ses infrastructures sur le court terme, en raison de l'absence d'un budget de l'Etat**. La production pétrolière libyenne pourrait aisément atteindre 1,5 M b/j, mais la compagnie ne **possède actuellement que 11% des fonds nécessaires au maintien et au fonctionnement des infrastructures**. Le secteur pétrolier, qui est par ailleurs un des uniques financeurs du Trésor public, est également confronté à **l'incertitude de la situation politique** liée au report des élections présidentielles.

➤ Vers un processus de réunification de la Banque Centrale de Libye

Scindée en deux branches depuis 2014, la Banque Centrale de Libye (BCL) **a déclaré le 20 janvier avoir entamé un processus de réunification**. Cette déclaration a été faite conjointement par le gouverneur de la BCL à Tripoli, Saddik Al Kabir, et celui de l'institution de Beida à l'Est, Ali Salem Al-Hebri. Ces derniers ont indiqué que la réunification se déroulera en quatre étapes afin que l'institution puisse être opérationnelle et respecter les pratiques et normes internationales. La feuille de route de ce processus a été élaborée et sera supervisée par le cabinet international Deloitte, déjà engagé par l'Etat libyen l'année dernière pour réaliser un audit de la BCL, demandé par la communauté internationale, et dont le rapport a été remis au Premier ministre Abdel Hamid Dbeiba en juillet 2021.

¹ La PFG avait décidé de bloquer les champs pétrolifères pour faire pression sur le gouvernement afin que les arriérés de salaire soient payés.

TUNISIE

Actualités économiques

➤ Adoption de la loi de finance 2022

En l'absence de procédure de contrôle budgétaire parlementaire, la loi de finances 2022 a été publiée au journal officiel le 28 décembre 2021 sous forme de décret-loi signé par le Président de la République, après son examen en conseil des ministres. Sa promulgation a été précédée d'une conférence de presse en présence des ministres des Finances, de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et de l'Emploi. La loi de finances ne fait pas apparaître d'inflexion majeure en termes de consolidation budgétaire ou de réformes structurelles. Elle prévoit le maintien d'un déficit de 6,7% du PIB en 2022, d'un endettement de 82,6% du PIB et de besoins de financement bruts par emprunt de près de 6 Md EUR, dont les deux tiers financés par emprunts extérieurs.

Les projections budgétaires de la loi de finances 2022 anticipent d'importants besoins de financement

[La loi de finances publiée le 28/12/2021 fournit un premier cadrage budgétaire, dans l'attente de la publication de documents explicatifs complémentaires.](#)

Les premiers articles de la loi de finances posent les jalons d'un cadrage budgétaire sans explication sur les trajectoires de dépenses et recettes retenues, ni précision sur le scénario macroéconomique prévu. La ministre des Finances a cependant précisé lors de la conférence de presse que **l'élaboration de la loi de finances s'était appuyée sur un scénario de croissance modérée de 2,6% et un prix du baril moyen assez élevé à 75 USD**, des hypothèses qui à ce stade peuvent faire consensus.

[En dépit de la hausse anticipée de la collecte fiscale, la trajectoire budgétaire retenue fait apparaître un besoin de financement brut de 6 Md EUR identique à celui de 2021, dont les 2/3 financés à l'extérieur.](#) Sur la base d'une croissance modérée, la loi de finances 2022 **anticipe la poursuite d'une hausse des recettes fiscales à un rythme de 13,9% pour atteindre 35,1 Md TND**, dans la

continuité du redressement anticipé pour 2021 (+13,5% à 30,8 Md TND selon la dernière loi de finances rectificative). En ajoutant des recettes non fiscales de 3,1 Md TND et des dons de 500 MTND, équivalents au niveau de 2021, les ressources hors emprunt atteindraient 38,6 Md TND (+12,1%).

Malgré cette hausse anticipée des ressources propres, **les besoins de financement bruts par emprunt resteraient très élevés à 20 Md TND (6 Md EUR), un niveau équivalent à 2021, dont 12,7 Md TND (3,8 Md EUR) d'emprunts extérieurs et 7,3 Md TND d'emprunts domestiques**. Le budget total atteindrait 57,3 Md TND. Le remboursement de la dette (capital et intérêts) atteindrait 14,3 Md EUR (14,8 Md TND en 2021). La ventilation des dépenses fait apparaître une nouvelle forte hausse des dépenses d'intervention et subventions de 10,6% à 14,3 Md TND et une poursuite de la hausse de la masse salariale de 6% à 21 Md TND. **Le déficit atteindrait 6,7% du PIB et la dette 82,6% fin 2022**, contre 85,6% dans la loi de finances rectificative 2021.

La loi de finances contient une batterie de mesures sans beaucoup de précisions sur les orientations stratégiques retenues et l'impact économique et budgétaire escompté

[La loi de finances comprend un nombre disparate de mesures de soutien à l'économie, au périmètre variable et dont la portée, en l'absence de données chiffrées, apparaît limitée :](#)

- **La loi de finances 2022 contient un ensemble de mesures fiscales ciblées visant à alléger certains secteurs sensibles, favoriser la reprise économique ou la durabilité** : allègement de prélèvements sur les activités des secteurs agricole, aérien, de la construction et de l'immobilier, sur l'épargne, sur les médicaments, sur les dépenses de R&D, sur l'importation de panneaux photovoltaïques et de véhicules électriques et hybrides.

- **Des mesures de soutien en faveur des entreprises et travailleurs touchés par la crise du Covid sont également maintenues** telles qu'une prime de 200 TND pendant 6 mois aux employés des établissements en cessation d'activité dans le tourisme, la poursuite d'une prise en charge des cotisations patronales, ou une

exonération de pénalités de retards sur les marchés publics dans le BTP.

- Un fonds de 25 M TND permettra d'octroyer des prêts de 5000 dinars maximum à taux 0 aux petits entrepreneurs et artisans faisant face à des difficultés de trésorerie et un fonds de 30 M TND sera dédié aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

- La possibilité de réévaluation de biens fonciers à leur valeur réelle doit favoriser le renforcement des fonds propres et l'accès au crédit des entreprises. Les PME dans les secteurs agricoles et productifs pourront également bénéficier de bonifications de taux d'intérêt à hauteur de 3 points (différence entre le taux moyen et le taux appliqué par la banque) sur les crédits d'investissement.

- L'éligibilité au statut plus favorable d'entreprise exportatrice sera également assouplie, avec un abaissement du seuil du CA à l'export de 70% à 50%.

- La loi de finance prévoit également la création d'un fonds d'appui aux partenariats publics privés (PPP) qui sera financé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces mesures de soutien sont contrebalancées par la hausse de la fiscalité indirecte sur un ensemble de biens de consommation, sans précision sur leur impact en termes de rentrées fiscales comme sur l'activité économique. **La loi de finances entérine notamment une hausse de droits de douanes à 43% ou 50%** (au lieu de 20%, 30% ou 36%) pour une liste de produits considérés comme non essentiels et ayant leurs équivalents fabriqués en Tunisie, mesure susceptible de créer des tensions commerciales. La décision d'une nouvelle taxe de 0,1 TND par ticket de caisse en grande surface et d'une hausse de la taxe de circulation (vignette) suscite également des critiques au regard de leur rapport coût économique/bénéfices budgétaires peu évident. La fin de la suspension de la TVA pour les sociétés de commerce international et les sociétés de services totalement exportatrices, remplacée par un remboursement a posteriori fait l'objet de contestations de l'UTICA.

La LF 2022 prévoit également un ensemble de mesures mêlant renforcement des mesures de contrôle et mesures d'amnistie afin de lutter contre l'évasion fiscale et

l'économie informelle. La loi de finances contient un ensemble de batterie de mesures d'amnistie fiscale, douanière et déclarative, combinant annulation de pénalités et prélèvement libératoire à des taux préférentiel de 10% pour inciter à la déclaration de revenus et patrimoines. Elle prévoit également la mise en place de nouveaux modes de contrôle fiscal et renforce les incitations fiscales pour encourager les transactions en ligne et limiter le recours au cash (exonérations fiscales sur les commissions sur les transactions électroniques et passage de 1 à 5% de la taxe sur les paiements en espèce à la recette des finances de plus de 3000 TND, contre 5000 auparavant).

Enfin, si la loi de finances ne contient pas de mesures fortes sur la restructuration des entreprises publiques et le système de subvention, elle prévoit un début de réduction des effectifs dans la fonction publique, avec la **mise en place d'un plan de départ anticipé à la retraite à 57 ans sur 3 ans et un plan d'aide à la mobilité vers le privé.** La ministre des Finances a déclaré lors de la conférence de presse que le mécanisme de subvention sur les produits de base et d'ajustement des prix pour le carburant serait maintenu.

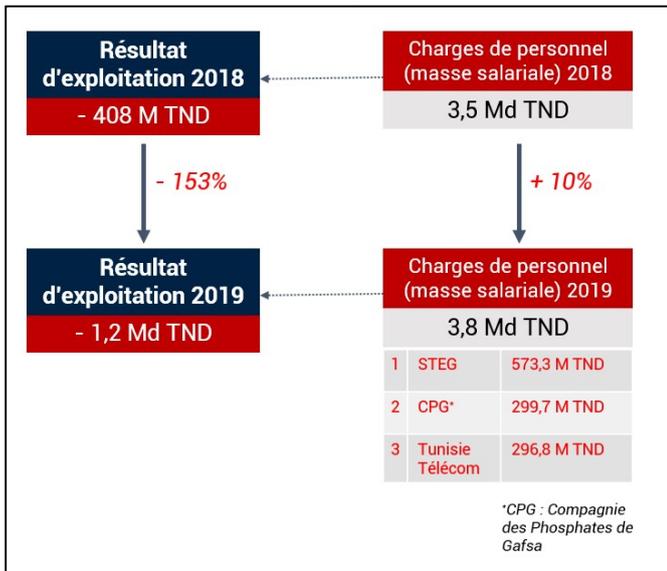
cyril.moree@dgtrésor.gouv.fr

➤ [Infographie de la situation financière des établissements publics sur la période 2018-2020](#)

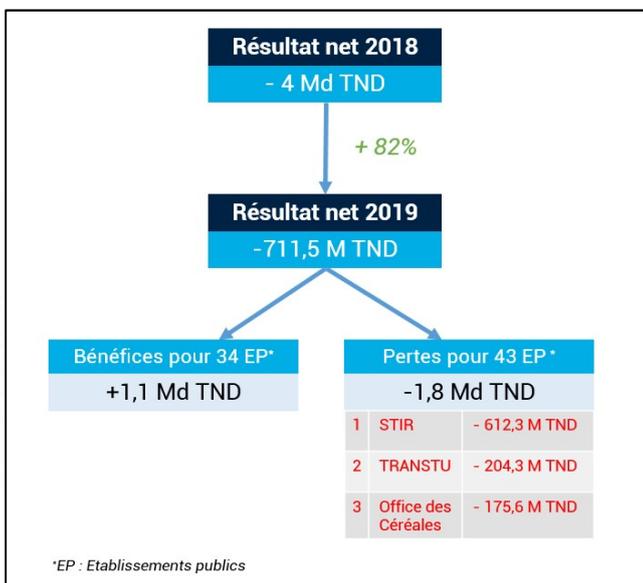
Les entreprises publiques tunisiennes jouent un rôle majeur dans le pays, tant sur le plan social (100 000 employés soit 3-4% de la population active, prix subventionnés, etc.) qu'économique, contribuant à 10% du PIB en 2018. Elles souffrent d'une gouvernance défailante et se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile avec des indicateurs financiers qui se dégradent dangereusement depuis plusieurs années. La majorité d'entre elles ont désormais un résultat net négatif, faisant peser un risque sur leur viabilité et la soutenabilité de l'Etat, qui est garant d'une partie de leur dette à hauteur de 15% du PIB, ainsi que celle des banques qui sont fortement exposées. Une partie de ces difficultés peut s'expliquer par le manque de clarté d'un cadre réglementaire désuet, qui ne définit pas la notion d'entreprise publique, le rôle de l'Etat à leur égard et leur

gouvernance, conduisant à la multiplication des décideurs et à l'absence de redevabilité et de transparence. Pour l'heure, le gouvernement n'a annoncé aucune réforme précise, ni de plan de restructuration et rien n'indique qu'il a repris à son compte les timides avancées entreprises par le précédent gouvernement. Le ministère des Finances a publié, en annexe de la loi de finance 2022, un rapport sur les établissements publics se basant sur la période 2018-2020. 77 établissements publics ont été retenus pour l'étude.

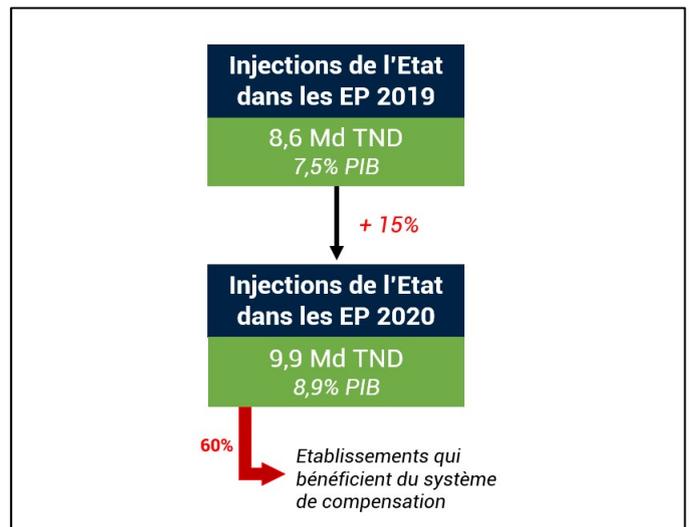
Evolution du résultat d'exploitation et de la masse salariale de 77 établissements publics entre 2018 et 2019 :



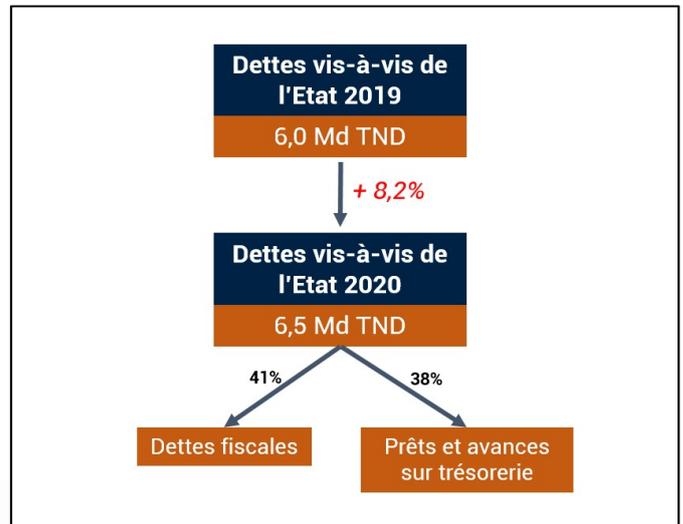
Evolution du résultat net des 77 établissements publics entre 2018 et 2019 :



Evolution des transferts de l'Etat entre 2019 et 2020 :



Les dettes des 77 établissements publics vis-à-vis de l'Etat également en hausse :



Politiques sectorielles

➤ Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur l'économie tunisienne

Si les mesures restrictives mises en place au cours de l'année 2020 afin de lutter contre la Covid-19 ont dans un premier temps, limité l'impact de la pandémie, celles-ci ont eu de lourdes conséquences sur l'économie tunisienne. En effet, le PIB de la Tunisie a chuté de 9,2 % en 2020 et l'activité des entreprises françaises (1 400 entreprises employant 150 000 personnes), a été affectée. De plus la forte dégradation de la situation sanitaire à l'été 2021 s'est traduite par le prolongement des restrictions, l'absence de rebond de l'économie et in fine la poursuite des perturbations dans l'organisation productive.

Vis-à-vis de la pandémie, les secteurs de l'économie tunisienne ne sont pas tous logés à la même enseigne

Suite à une année « noire » en 2020, la production industrielle affiche en 2021 des performances supérieures à celles réalisées en période ante-Covid. Selon les données publiées par l'Institut National de la Statistique (INS), l'Indice de Production Industrielle² s'est établi à 92,9 au cours du premier semestre 2021, contre 80,9 au cours du premier semestre 2020 et 88,5 lors du premier semestre 2019. Cependant, cette performance réalisée au cours de l'année 2021 fait apparaître des disparités sectorielles. En effet, si le secteur des matériaux de construction et les industries chimiques ont retrouvé, au cours du premier semestre 2021, un niveau supérieur à celui du premier semestre 2019, ce constat n'est pas valable pour l'ensemble des secteurs industriels. Au cours du premier semestre 2021, les industries manufacturières ainsi que le secteur du textile affichent des niveaux de production en deçà de ceux réalisés au cours de l'année 2019. Toutefois, ces derniers demeurent nettement supérieurs à ceux réalisés au cours du premier semestre de l'année 2020. A noter que les industries agro-

alimentaires ont réalisé leur meilleure performance au cours du premier trimestre de l'année 2020.

Le secteur tertiaire, hors activité touristique, a fait preuve de résilience lors de la pandémie. Selon les données publiées par l'INS, hormis les activités agricoles, seul le secteur des TIC a connu une croissance au cours de l'année 2020 (+1,9%) et ce au cours de l'ensemble des trimestres. Par ailleurs, si le secteur financier a connu un recul de son activité au cours de l'année 2020 (-5,7%), cette performance demeure supérieure à celle des secteurs traditionnels³.

La difficile convalescence du secteur touristique. Bien qu'en augmentation au cours de l'année 2021, par rapport à l'année 2020, les recettes liées aux activités touristiques demeurent très en deçà de leur niveau antepandémie. En effet, selon les chiffres de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), le montant des recettes touristiques est passé de 2 Mds TND (soit 604 M EUR) au cours de l'année 2020 à 2,3 Mds TND (soit 694 M EUR) en 2021, soit une augmentation de 15%. Cependant, le montant des recettes touristiques générées au cours de l'année 2019 s'élevait à 5,6 Mds TND (1,7 Md EUR), soit une diminution de 58,9 % par rapport à l'année 2021. Concernant le secteur de l'hôtellerie, l'année 2020 est marquée par un important recul de l'activité (-70% du chiffre d'affaire global par rapport à 2019) qui devrait par ailleurs se poursuivre au cours de l'année 2021 (-50% du chiffre d'affaires par rapport à 2019) d'après un rapport réalisé par les CCEF au cours du mois de juin de l'année en cours.

hugo.mahut@dgtresor.gouv.fr

➤ Trois accords de financement approuvés au titre de la ligne de crédit destinée aux PME et aux PMI tunisiennes

Trois nouvelles opérations en faveur de PME tunisiennes, évoluant dans les secteurs de la santé et de l'agroalimentaire, ont été approuvées et ont permis la promotion des exportations et du savoir-faire des

² L'indice de la production industrielle se définit comme un indicateur qui permet de mesurer l'évolution de la production des unités industrielles exerçant sur le territoire national à une période bien définie. Le niveau de production industrielle de l'année 2010 est utilisé comme base de référence.

³ Les industries manufacturières, les activités de commerce et le secteur des transports ont connu un repli respectif de 27%, 14,5% et 51,4%

entreprises françaises pour une enveloppe avoisinant 500 000 euros.

Grâce à **la ligne de crédit française destinée aux PME et aux PMI tunisiennes pour l'achat de biens et de services fabriqués en France** et mise en place par la Direction Générale du Trésor, un cabinet d'imagerie médicale a en effet pu acquérir un mammographe et une PME opérant dans le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) s'est doté d'un second stérilisateur dont l'utilité n'est que plus importante en cette période de pandémie. Enfin une PME exportatrice de produits surgelés a réussi l'acquisition d'un équipement d'emballage.

En dépit de la crise sanitaire survenue lors du premier trimestre 2020 et de la conjoncture économique peu favorable, ayant ralenti la promotion et la mise en œuvre de la ligne de crédit, cette dernière est **aujourd'hui pleinement opérationnelle et propose des délais d'instruction des dossiers raccourcis** permettant de répondre avec célérité aux besoins des entreprises.

Evènements

- Lancement du Guide de l'Investisseur par la TIA

GUIDE. DE L'INVESTISSEUR TUNISIE

©Guide de l'Investisseur Tunisie

Le Guide digital et la plateforme numérique de l'investisseur, créés en décembre dernier par le ministère de l'économie et l'Autorité Tunisienne de l'Investissement (TIA) avec l'appui de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), viennent d'entrer en vigueur en ce début d'année 2022. Le but de ces outils interactifs est de fournir une **idée complète du climat des affaires et de l'investissement en Tunisie et de simplifier les procédures d'investissement** afin de renforcer la compétitivité tunisienne à l'échelle régionale et internationale. La TIA constitue en effet le premier point d'attache entre les investisseurs et l'économie

tunisienne. Elle guide les entreprises dans leurs démarches et les aide dans leurs recherches d'opportunités d'investissement. Ainsi, ces outils devraient permettre un développement de l'investissement privé, national et étranger, pilier de la croissance économique et de la création de richesses.

Le Guide donne entre autre un aperçu des opportunités d'investissement et présente les secteurs d'activités clés de l'économie tunisienne. Il présente également la liste des compagnies internationales implantées dans le pays. La plateforme numérique permettra par ailleurs aux investisseurs de créer leurs entreprises par voie électronique.

Le site du guide de l'investisseur : [Guide de l'Investisseur \(tia.gov.tn\)](https://tia.gov.tn)

- Visite du Directeur général du Trésor français en Tunisie

Le Directeur général du Trésor, Emmanuel Moulin, était en déplacement en Tunisie le 31 janvier dans le cadre des échanges réguliers entre les deux pays. Cette rencontre a permis de faire le point, avec les ministres concernés et le gouverneur de la banque centrale, sur la situation économique et financière de la Tunisie. Le Directeur général a également rappelé le soutien de la France dans l'élaboration de réformes appuyées par un programme FMI et a proposé au gouvernement tunisien une assistance technique pour l'aider dans la mise en œuvre de ses réformes.

RELATIONS AFRIQUE DU NORD - UE

- [Accords d'association et intégration commerciale entre l'Union européenne et l'Afrique du Nord](#)

[Les accords d'association entre l'Union européenne et l'Afrique du Nord](#), conclus à partir de la fin des années 1990, ont favorisé une progression du commerce entre les deux rives de la Méditerranée et une intensification des échanges dans certains secteurs industriels. Toutefois, les parts de marché de l'UE ont reculé sous l'effet de la progression des pays émergents. De nouvelles voies de coopérations avec les pays nord-africains pourraient renforcer les chaînes de valeur euro-méditerranéennes.

L'Union européenne (UE) a conclu à partir de la fin des années 1990 quatre accords d'association avec des partenaires d'Afrique du Nord – Tunisie en 1998, Maroc en 2000, Égypte en 2004, Algérie en 2005 – prévoyant des dispositions de coopération économique, commerciale et financière, dans l'objectif de permettre l'établissement progressif d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange. Ces accords ont **favorisé une progression du commerce entre les deux rives de la Méditerranée**, même si les parts de marché de l'UE sont compressées par la progression de celles des pays émergents, de la Chine et de la Turquie en particulier. En outre, les bénéfices relatifs de ces accords se sont progressivement réduits à mesure que l'UE concluait des accords plus complets et plus ambitieux avec d'autres partenaires. Depuis l'entrée en vigueur de ces accords, et sous l'effet de ces deux déterminants, **le solde commercial des pays d'Afrique du Nord vis-à-vis de l'UE s'est dégradé, mais moins que vis-à-vis du reste du monde.**

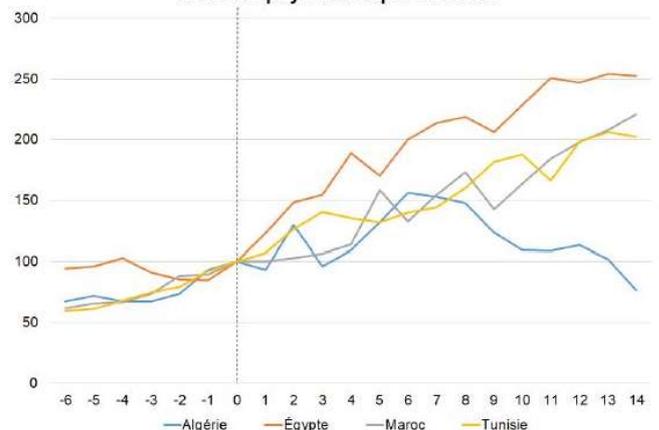
Les accords d'association ont coïncidé avec une intensification des échanges dans certains secteurs industriels, accompagnant l'émergence de chaînes de valeur euro-méditerranéennes, notamment dans l'automobile et l'aéronautique.

À l'origine des accords d'association, **le Processus de Barcelone (1995)** visait également à stimuler les

échanges entre les pays d'Afrique du Nord, mais **l'intégration économique et commerciale de la région reste très faible.**

Alors que les **négociations d'Accords de libre-échange complets et approfondis (ALECA) sont à ce jour bloquées** en dépit d'intérêts convergents pour un approfondissement des relations commerciales, la Commission européenne explore des voies plus modulables pour accroître les liens économiques avec les pays nord-africains. Ces nouvelles coopérations pourraient porter sur l'harmonisation réglementaire des produits industriels, afin d'aider à la création et au développement de filières industrielles méditerranéennes Nord-Sud et Sud-Sud.

Évolution des échanges de biens en valeur de l'UE-27 avec les pays d'Afrique du Nord



Source : Eurostat, calculs DG Trésor.

Note de lecture :

- Somme des échanges (exportations + importations), euros ;

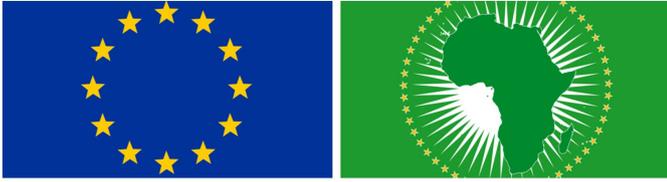
- Base 100 : Année 0 = entrée en vigueur de l'accord ;

- Données estimées avant 1999.

Accéder à l'étude complète : [Trésor-Eco n°296](#)
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

- [Conférence PFUE – Relations commerciales UE-Afrique, vers de nouveaux partenariats ?](#)

Le 10 janvier dernier avait lieu, dans le cadre de la Présidence Française du Conseil de l'Union Européenne, une table ronde sur les relations commerciales entre l'UE et l'Afrique du Nord. La web-conférence s'est ouverte sur un bilan du partenariat euro-méditerranéen depuis les années 90, présenté par le Secrétaire Général de l'Union pour la Méditerranée, Nasser Kamel.



La crise sanitaire a entravé les échanges commerciaux et **l'intégration régionale doit devenir une réelle priorité européenne**. En effet, si l'intégration commerciale entre l'UE et l'Afrique du Nord a connu des progrès (avec par exemple la tendance à la baisse des droits de douane), le processus reste lent et en deçà du potentiel de la région en termes de capacités et de ressources.

Cette intégration commerciale fait encore face à de nombreux défis : des obstacles non tarifaires au commerce des marchandises, l'absence d'un cadre réglementaire adéquat pour le commerce des services, un environnement opérationnel qui entrave la participation des entreprises au commerce international (avec un manque de prévisibilité, de stabilité et de transparence), etc. Plusieurs intervenants ont également souligné la nécessité de relocaliser les chaînes de valeur afin de les réduire et de les rendre moins fragmentées. Des opportunités immédiates de substitution aux produits importés d'Asie semblent exister dans plus d'une quinzaine de secteurs en Afrique du Nord, selon une étude co-menée par Patricia Augier, enseignante-chercheuse à l'Université d'Aix-Marseille et responsable scientifique du FEMISE (Forum Euro-méditerranéen des Instituts de Sciences Économiques).

Les deux régions offrent des possibilités de croissance et de développement l'une pour l'autre, mais pour que ces possibilités soient débloquées il est nécessaire de partager une vision commune, claire et transparente. **Une simple intégration commerciale ne suffit pas, un réel co-développement est nécessaire** : « *l'intégration commerciale n'est pas l'objectif, mais bien un moyen pour parvenir à un co-développement entre les deux régions* ». Ce développement bilatéral doit également se manifester par l'initiation d'une politique industrielle entre les deux régions et l'établissement de nouveaux dispositifs pour engager l'investissement et les IDE. En revanche, si la transition verte et l'expansion du numérique sont deux

objectifs primordiaux pour l'UE mais aussi pour la dynamisation des deux régions, l'Afrique du Nord a des priorités différentes (création d'emplois et développement de l'industrie) qui nécessitent d'être résolues pour une convergence des intérêts entre les deux régions.

Enfin, les intervenants ont souligné que des relations pérennes devaient être construites, que ce soit sur le plan industriel, sur le plan de la jeunesse, ou de l'internationalisation, afin d'aider les entreprises africaines, et notamment les PME, à aller vers l'Europe et à perdurer en Afrique. « *L'Afrique du Nord ne doit plus juste être considérée comme un fournisseur de l'UE mais bien comme un réel partenaire, aux entreprises pérennes contribuant au développement des deux régions* », comme l'a souligné Mohamed Sami AGLI, Président de la Confédération algérienne du patronat citoyen.

CALENDRIER ET INDICATEURS

Calendrier

Libye :

- **13-15 février 2022 : 14^{ème} Salon International de la Santé à Tripoli**

Une occasion importante pour les spécialistes, médecins et personnes intéressées par le secteur de la santé de bénéficier d'informations sur des appareils médicaux et des médicaments modernes et innovants. La CCI de Sfax (Tunisie) a d'ailleurs confirmé sa participation à l'évènement.

- **5-8 mars : Salon des Industries à Misrata**
- **6-8 mars : Salon de l'Énergie Solaire à Tripoli**

Présentation des derniers appareils et technologies dans le domaine des énergies alternatives, y compris l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie photovoltaïque, les batteries, le stockage et l'énergie thermique, etc.

- **13-16 mars : Salon de l'alimentaire à Tripoli**

Tunisie :

- **22-24 mars 2022 : 1^{er} Salon de l'alimentation « SIAL America » à Las Vegas**

Participation de la Tunisie organisée par le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX)

Régional :

- **1-2 mars : Afro E-co**

Web-conférence réunissant la Libye, la Tunisie et l'Algérie sur « la transition vers une économie libre et digitale en Afrique »

- **25-26 mai 2022 : 5^{ème} édition de la Conférence Internationale « Financing Investment & Trade in Africa »**

Evènement organisé par le TABC (Tunisia-Africa Business Council) sous le haut patronage du Président de la République

Indicateurs

Indicateur	Tunisie	Libye
Population 2020	11 708 370	6 871 287
Croissance du PIB	+2,9% (g.a.) (2021)	-60,3% (g.a.) (2020)
PIB par habitant 2020	3 574 USD	4 047 USD
Taux de chômage	18,4% (T3 2021)	18,6% (2020)
Taux d'inflation	6,6% (déc. 2021)	4,1% (oct. 2021)
Taux d'intérêt directeur	6,25%	3,0%
Balance commerciale	-16,2 Md TND (déc. 2021)	+14,8 Md LYD (déc. 2019)
Compte courant	-6,6 Md TND (nov. 2021)	+5,7 Md LYD (déc. 2019)
Dette publique	102,2 Md TND 81,5% du PIB (oct. 2021)	155% du PIB (déc. 2020)
Flux d'IDE	946 M TND (-7,4% en g.a.) (S1 2021)	-482 M LYD (-28,3% en g.a.) (déc. 2019)
Production de pétrole brut	40 300 b/j (2021)	1,09 M b/j (2021)
Indice de perception de la corruption 2021	70^{ème}/180	172^{ème}/180
Coronavirus (jan. 2022)		
- Contamination	907 239	425 237
- Décès	26 271	6 007
- Primo-vaccinés	61%	29%
- Vaccinés	49%	14%

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international